

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 26 mars 2024
de
SGS SA, Genève**

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 23 mars 2024, à Genève, au Quai du Mont-Blanc 19, au Théâtre du Léman, sous la présidence de Monsieur Calvin GRIEDER.

La séance est ouverte à 14h00 et levée à 15h40.

Monsieur Calvin GRIEDER prend la parole pour s'adresser à l'assemblée, puis il passe la parole à Monsieur Frankie NG et finalement Madame Géraldine Picaud s'adresse également à l'assemblée. Les textes des exposés de Messieurs GRIEDER et NG et Mme PICAUD demeureront annexés au présent procès-verbal.

Monsieur Calvin GRIEDER, Président, désigne Monsieur Olivier MERKT, comme secrétaire de l'assemblée.

Le secrétaire constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 12 des statuts, par lettre adressée le 1 mars 2024 à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions nominatives.

L'organe de révision, la société PricewaterhouseCoopers SA, est représenté par Monsieur Guillaume Nayet.

Le Président informe l'assemblée que Maître Corine ROSSET, Notaire est présente et a été mandatée pour constater en la forme authentique les décisions de l'assemblée concernant les points 3.2, 3.3, 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour qui impliquent des modifications du capital et des statuts.

Le secrétaire informe également que les débats sont enregistrés afin de pouvoir en dresser un compte-rendu, en sus du procès-verbal, si nécessaire.

Après quoi le secrétaire donne connaissance de la liste de présence :

108'345'656 Actions nominatives de Fr. 0.04 chacune sont représentées à l'assemblée comme suit :

Actionnaires et représentants présents	93
Actions représentées par l'actionnaire ou un mandataire privé	84'064
Actions représentées par le représentant indépendant (Me Antoine Hanken notaire à Genève)	108'261'592

Soit ensemble 57.82 % du capital-actions.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'**ordre du jour**, à savoir :

- 1. Rapport annuel 2023**
 - 1.1. Rapport annuel, comptes de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2023
 - 1.2. Rapport annuel sur les questions non financières pour 2023
 - 1.3. Vote consultatif du rapport de rémunération 2023
- 2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction**
- 3.**
 - 3.1. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan et distribution en actions ou en espèces
 - 3.2. Augmentation du Capital action
 - 3.3. Réduction du Capital action
- 4. Elections**
 - 4.1. Élections au Conseil d'administration
 - 4.2. Élection du Président du Conseil d'administration
 - 4.3. Élection du Comité de rémunération
 - 4.4. Élection de l'organe de révision
 - 4.5. Élection du représentant indépendant
- 5. Rémunération**
 - 5.1. Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée Générale annuelle de 2025
 - 5.2. Rémunération fixe de la Direction pour l'année fiscale 2025
 - 5.3. Rémunération annuelle variable de la Direction pour l'année fiscale 2023
 - 5.4. Plan incitatif à long terme à émettre en 2024
 - 5.5. Plan incitatif à long terme à émettre en 2025
- 6. Modification des statuts de la société**
 - 6.1. Modification des règles de rémunération
 - 6.2. Modification de divers articles (nature administrative)

L'ordre du jour est accepté sans opposition.

<p>1 Rapport annuel 2023 1.1 Rapport annuel, comptes de SGS SA et comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2023</p>

Le rapport annuel, les comptes annuels de la SGS SA et les comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2023 ont été mis à disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et statutaires. Une copie imprimée du rapport annuel demeurera annexée au présent procès-verbal.

Les actionnaires ont également pu prendre connaissance du rapport du 21 février 2024 de l'organe de révision, la société PricewaterhouseCoopers SA, sur les comptes de SGS SA et sur les comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2023.

L'organe de révision déclare n'avoir rien à ajouter à ses rapports, dans lesquels il recommande l'approbation des comptes de SGS SA et des comptes consolidés tels que soumis à l'assemblée.

Aucun actionnaire ne demandant la parole, la résolution suivante est mise au vote:

"L'assemblée ayant pris connaissance du rapport annuel, des comptes et des rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2023 approuve :
- le rapport annuel
- les comptes annuels de SGS SA et
- les comptes annuels consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2023
tels qu'ils ont été soumis. "

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	107'595'311	99.97%
NON	28'749	0.03%
ABSTENTIONS	721596	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 107'624'060

1.2 Rapport annuel sur les questions non financières pour 2023

Conformément aux nouvelles règles suisses sur les rapports non financiers (article 964 b du Code des obligations), les actionnaires sont invités à approuver le rapport sur les questions non financières pour 2023. La société publie un rapport intégré qui couvre un champ plus large que ce qui est strictement requis par la législation. En outre, la performance non financière du groupe a été examinée de manière indépendante par ses auditeurs externes, afin de s'assurer de la fiabilité des données communiquées.

Les actionnaires sont invités à approuver le rapport non financier de la société. Par souci de commodité, le rapport intégré comprend un tableau faisant référence aux éléments qui sont soumis à l'obligation de divulgation et d'approbation prévue par la loi suisse. Les sections mentionnées dans le tableau de la page 186 du rapport intégré 2023 sont soumises à l'approbation des actionnaires

La discussion n'étant pas demandée la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée approuve le rapport annuel sur les questions non financières pour 2023. "

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	107'840'082	99.79%
NON	227'035	0.21%
ABSTENTIONS	278'539	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'067'117

1.3 Rapport de rémunération 2023 (vote consultatif)

Dans un souci de transparence, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à un vote consultatif le rapport sur les rémunérations.

Il est rappelé aux actionnaires que ce rapport, qui détaille les principes du Groupe en matière de rémunération, est disponible sur le site internet et est également annexé au rapport annuel.

La discussion n'étant pas demandée la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2023. "

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	103'178'747	95.53%
NON	4'827'807	4.47%
ABSTENTIONS	339'102	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'006'554

2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Il est tout d'abord rappelé qu'en vertu des dispositions légales, les personnes ayant participé à la gestion sont exclues de ce vote, à savoir :

- les membres du Conseil d'administration ayant exercé durant tout ou partie de l'exercice 2023,
- les membres de la Direction ayant assumé une fonction durant tout ou partie de l'exercice 2023,
- les actionnaires représentés au Conseil d'administration.

La discussion n'étant pas demandée et personne ne s'opposant à un vote groupé pour la décharge au Conseil d'administration et à la Direction, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour leur gestion durant l'exercice 2023."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	106'121'786	98.93%
NON	1'146'904	1.07%
ABSTENTIONS	1'008'938	

**Actions présentes/représentées lors de ce vote
(après déduction des actions exclues de ce vote) : 107'268'690**

3.1 Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA et distribution d'un dividende en actions ou en espèces

Le bénéfice net disponible, à disposition de l'assemblée, se compose comme suit :

	CHF
Bénéfice de l'exercice	625'502'400
Report de l'exercice précédent	67'826'309
Annulation de la réserve pour actions propres	7'846'448
Total du bénéfice non répartis disponibles pour affectation	701'175'157

le conseil d'administration propose le versement d'un dividende en actions ou en espèces, donnant à chaque actionnaire le droit de recevoir soit un dividende en espèces de 3,20 CHF par action, soit, au choix de chaque actionnaire éligible, un dividende sous forme d'actions de la société (le « dividende en actions ») ; le dividende en actions sera calculé de telle sorte que les actions que reçoivent les actionnaires électeurs (chacune étant une « action de dividende ») soient évaluées avec une décote de 6 % par rapport à la valeur de marché des actions. Cette valeur de marché est déterminée par le conseil d'administration sur la base du prix moyen pondéré en volume quotidien des actions SGS existantes négociées à la SIX Swiss Exchange au cours d'une période comprise entre le 8 et le 19 avril 2024, moins la décote mentionnée. Le taux de conversion (c'est-à-dire le nombre d'actions SGS existantes requises pour recevoir une action de dividende) sera calculé en divisant la valeur de distribution par le montant du dividende en espèces de 3,20 CHF.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'est payé sur les actions détenues directement ou indirectement par SGS SA.

L'assemblée est informée qu'en cas d'acceptation, le dividende de CHF 3.20 brut par action sera payé le 25 avril 2024 sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée approuve la proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan SGS SA et distribution d'un dividende en actions ou en espèces, soit :

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	107'690'453	99.60%
NON	429'812	0.40%
ABSTENTIONS	225'391	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'120'265

3.2 Augmentation du capital action

Les points 3.2 et 3.3 de l'Agenda font partie du procès-verbal dressé par Maître Rosset, Etude de Notaires à Carouge, lequel sera joints au présent procès-verbal.

3.3 Réduction du capital action

Les points 3.2 et 3.3 de l'Agenda font partie du procès-verbal dressé par Maître Rosset, Etude de Notaires à Carouge, lequel sera joints au présent procès-verbal.

4 Elections

4.1. Elections au Conseil d'administration

Les mandats de tous les administrateurs actuellement en fonction arrivent à terme le jour de l'assemblée.

Le Conseil a été informé que Monsieur Shelby du Pasquier ne se représente pas pour un nouveau mandat.

Le Conseil propose la réélection des huit administrateurs sortants qui se représentent pour un nouveau mandat.

Conformément aux dispositions statutaires, le mandat des membres du Conseil d'administration est d'une durée d'un an arrivant à terme à la date de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2025.

Le Président ouvre la discussion sur ce point et Monsieur Frédéric Weber prend la parole.

Ce dernier demande à la Société quels sont ses projets afin de respecter la bonne réputation de sécurité de la Suisse et de la SGS dans le monde ? Notamment en matière de rémunération et de composition de ses organes dirigeants.

Monsieur Olivier Merkt répond que les rémunérations ainsi que leurs mécanismes ont été expliqués de façon précise dans le rapport de rémunération. La Société permet aux actionnaires d'exprimer leurs voix consultatives sur le sujet. Ils ont en outre la possibilité d'approuver séparément les diverses rémunérations et que si l'on fait une comparaison avec d'autres sociétés suisses, les montants soumis aux votes se situent dans la norme raisonnable, voire basse. De plus, il pense que la Société joue son rôle de responsabilité dans la rémunération de ses organes dirigeants et aucun des mécanismes de rémunération ne sont à même de faire prendre des risques inconsidérés au Groupe SGS.

Concernant la composition des organes dirigeants de SGS, Monsieur Merkt explique que la SGS est une société multinationale et qu'il est utile pour la Société et ses actionnaires d'avoir un encrage fort en Suisse avec un Président du Conseil d'administration ainsi que des membres de la Direction qui sont suisses mais également de refléter au sein de ses organes dirigeants la diversité de son réseau, de sa clientèle et de la globalité de ses 98'000 employés dans le monde.

Monsieur Calvin Grieder prend ensuite la parole et remercie Monsieur Weber pour ses questions. Il précise que le cœur de SGS bat en tant qu'entreprise suisse et qu'en tant que société ayant un rôle international, nous faisons appels à des experts internationaux

afin de composer le Conseil d'administration de la Société mais dans le cœur, la SGS est une entreprise suisse.

Il explique également que la SGS a une politique stricte au niveau de ses rémunérations, que le comité de rémunération donne des objectifs clairs et que les risques sont bien maîtrisés.

Une fois les réponses données, et aucun autre actionnaire ne demandant la parole, la résolution suivante est mise au vote :

4.1.1 "L'assemblée réélit Monsieur Calvin GRIEDER en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	91.07%
NON	8.93%
ABSTENTIONS	

4.1.2 "L'assemblée réélit Monsieur Sami ATIYA en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	91.12%
NON	2.88%
ABSTENTIONS	

4.1.3 "L'assemblée réélit Madame Phyllis CHEUNG en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	99.92%
NON	0.08%
ABSTENTIONS	

4.1.4 "L'assemblée réélit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	77.45%
NON	22.55%
ABSTENTIONS	

4.1.5 "L'assemblée réélit Monsieur Tobias HARTMANN en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	99.89%
NON	0.11%
ABSTENTIONS	

4.1.6 "L'assemblée réélit Monsieur Jens RIEDL en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	99.51%
NON	0.49%
ABSTENTIONS	

4.1.7 "L'assemblée réélit Madame Kory SORENSON en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	94.89%
NON	5.11%
ABSTENTIONS	

4.1.8 "L'assemblée réélit Madame Janet S. VERGIS en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	99.68%
NON	0.32%
ABSTENTIONS	

Ayant recueilli la majorité des voix, le Président constate que Messieurs Calvin GRIEDER, Sami ATIYA, Ian GALLIENNE, Tobias HARTMANN, Jens RIEDL, Mesdames Kory SORENSON, Janet S. VERGIS, Phyllis CHEUNG sont **réélus**. Il confirme en outre que Messieurs, Sami ATIYA, Ian GALLIENNE, Tobias HARTMANN, Calvin GRIEDER, Jens RIEDL et Mesdames Kory SORENSON, Janet S. VERGIS et Phyllis CHEUNG ont déclaré, par avance, accepter ces mandats.

4.2 Election du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Calvin Grieder comme Président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

La résolution suivante est mise au vote :

4.2.1 "L'assemblée élit Monsieur Calvin GRIEDER en qualité de Président du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	98'486'533	90.98%
NON	9'763'870	9.02%
ABSTENTIONS	95'253	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'250'403

Le Secrétaire constate que Monsieur Calvin Grieder, ayant recueilli la majorité absolue des voix, est élu. Il confirme en outre qu'il a déclaré, par avance, accepter ce mandat.

4.3 Élection des membres du Comité de rémunération

Le Président propose d'élire les membres du Comité de rémunération,

Les résolutions suivantes sont mises au vote :

4.3.1 "L'assemblée réélit Monsieur Sami ATYIA en qualité de membre du Comité de nomination et rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	97.22%
NON	2.78%
ABSTENTIONS	

4.3.2 "L'assemblée réélit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Comité de nomination et rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI		77.85%
NON		22.15%
ABSTENTIONS		

4.3.3 "L'assemblée réélit Madame Kory SORENSON en qualité de membre du Comité de nomination et rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2025"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI		96.19%
NON		3.81%
ABSTENTIONS		

Ayant recueilli la majorité des voix, le Président constate que Monsieur Ian GALLIENNE, Sami ATYIA et Madame Kory SORENSON sont **réélus**. Il confirme en outre que Messieurs Ian GALLIENNE, Sami ATYIA et Madame Kory SORENSON ont déclaré, par avance, accepter ces mandats.

4.4 Élection de l'organe de révision

Le Président propose d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Genève, comme organe de révision des comptes statutaires de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2024.

Le représentant de la société PricewaterhouseCoopers SA confirme que cette dernière acceptera ce mandat, si l'assemblée en décide ainsi.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Genève, comme organe de révision des comptes de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS, pour l'exercice 2024"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	108'172'015	99.89%
NON	121'554	0.11%
ABSTENTIONS	52'087	%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'293'569

4.5 Élection du représentant indépendant

Le Président propose d'élire l'Étude de notaires Notaires à Carouge comme représentant indépendant.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'élire l'Étude de notaires Notaires à Carouge, comme représentant indépendant pour un mandat d'un an arrivant à échéance à la fin de l'assemblée générale annuelle 2025."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	108'298'446	99.99%
NON	14'103	0.01%
ABSTENTIONS	33'107	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'312'549

5.1 Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2025

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les rémunérations du Conseil d'administration.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'approuver la proposition d'un montant global de CHF 2'700'000 représentant la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2025"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	107'150'187	99.06%
NON	1'019'721	0.94%
ABSTENTIONS	175'748	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'169'908

5.2 Rémunération fixe de la Direction (Executive Committee) pour l'année fiscale 2025

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la rémunération de la Direction (Executive Committee) durant le prochain exercice fiscal 2025.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée autorise l'allocation d'un montant cumulé maximum de CHF 10'500'000 pour la rémunération fixe des membres de la Direction (Executive Committee) (y compris le Directeur Général) pour la période fiscale 2025"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	106'160'511	98.14%
NON	2'014'046	1.86%
ABSTENTIONS	171'099	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'174'557

5.3 Rémunération annuelle variable de la Direction pour l'année fiscale 2023

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée d'approuver le montant global de la rémunération variable des membres de l'Operations Council du groupe (direction), liée à la performance durant l'exercice 2023.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'approuver la proposition d'un montant cumulé de CHF 4'956 '369 représentant la rémunération variable due aux membres de l'Operations Council en rapport avec l'exercice fiscal 2023"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	105'658'052	97.68%
NON	2'508'963	2.32%
ABSTENTIONS	178'641	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'167'015

5.4 Plan incitatif à long terme à émettre en 2024

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée d'autoriser l'émission d'un plan incitatif à long terme d'un montant maximum de CHF 12'00'000.-, en accordant des unités d'actions aux membres de l'Executive Committee, dont l'acquisition dépendra de la capacité du Groupe à atteindre les objectifs financiers à Long terme en 2024, tels que déterminés par le Conseil.

"L'assemblée décide d'approuver la proposition de l'émission en 2024 d'un plan incitatif à long terme pour les membres de l'Executive Committee d'un montant de CHF 12'000'000.-"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	105'728'675	97.74%
NON	2'443'302	2.26%
ABSTENTIONS	173'679	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'171'977

5.5 Plan incitatif à long terme à émettre en 2025

Le Président propose à l'assemblée d'autoriser l'émission d'un plan incitatif à long terme d'un montant maximum de CHF 12'956'000.-, en accordant des unités d'actions aux membres de l'Executive Committee, dont l'acquisition dépendra de la capacité du Groupe à atteindre les objectifs financiers à Long terme en 2025, tels que déterminés par le Conseil.

"L'assemblée décide d'approuver la proposition de l'émission en 2025 d'un plan incitatif à long terme pour les membres de l'Executive Committee d'un montant de CHF 12'956'000.-"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées		
OUI	98'304'453	90.90%
NON	9'836'855	9.10%
ABSTENTIONS	204'3748	%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 108'141'308

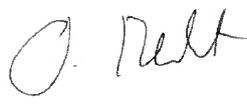
Les points 6.1 à 6.2 de l'Agenda font partie du procès-verbal dressé par Maître Rosset, Etude de Notaires à Carouge, lequel sera joints au présent procès-verbal

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président indique que la prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le mardi 26 mars 2025.

Personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée à 15h40



Calvin GRIEDER
Président



Olivier MERKT
Secrétaire de l'assemblée

Annexes au procès-verbal :

- Exposé du Président du Conseil d'administration ,
- Exposé du Directeur Général (partant)
- Exposé de la Directrice Générale
- Rapport annuel 2024
- résumé des questions de Monsieur Frédéric Weber
- Liste des collaborateurs SGS et scrutateurs